

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Ms JOLY Michel, BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte

Etaient excusées : Mmes BERTHELOT Maria, DIAS Sophie

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Pierre

Le compte rendu de la réunion du 05 août 2019 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- Validation de la numérotation des adresses postales
- Personnel communal - Contrat Ecole
- Programmation des logements sociaux
- Modification du PLU
- Questions diverses

Mme DIAS Sophie a donné pouvoir à Mme PHILIPPOT Jocelyne pour la représenter et émettre tout vote.

Arrivée 18h40 Mme POISSON Emmanuelle

Arrivée 18h42 Mme RAVAN Bénédicte

Arrivée 18h50 M. JOLY Michel

***Dossier n°01/09/2019 - portant sur la numérotation des habitations***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au déploiement de la fibre, la commune avait obligation de procéder à la numérotation de tous les bâtis. Il convient que toutes les habitations soient pourvues d'un numéro. Une liste d'adresses a été recensée. Les administrés concernés ont été consultés par courrier. La numérotation a été effectuée. Un arrêté sera établi pour valider l'ensemble des adresses.

***Délibération n°01/09/2019 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité***

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : surveillance des enfants à la garderie et cantine scolaires et mise en état de propreté des locaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de « adjoint technique » relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du **23 septembre 2019 au 23 octobre 2019**

Cet agent assurera des fonctions d'agent de service des écoles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures/semaine

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Présents	12
Pour	13 dont 1 pouvoir
Contre	0
Abstention	0

***Dossier n°02/09/2019 - Programmation des logements sociaux***

Le Conseil départemental a demandé à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine de centraliser les projets des communes en ce qui concerne le logement social. La commune n'a pas de projet de logements sociaux.

***Dossier n° 03/09/2019 - Modification du PLU***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 artisans ont pour projet d'agrandir leur activité.

Le PLU (plan local d'urbanisme) actuel ne permet pas d'agrandir. La zone Ah n'autorise pas les nouvelles constructions. Il est nécessaire que la commune modifie son PLU pour rendre ces terrains constructibles zone UCa.

Le cabinet Audiccé Urbanisme a été contacté pour procéder à une modification simplifiée du PLU.

La proposition financière s'élève à :

**TOTAL HT : 2 900.00 € HT**

Modification simplifiée du PLU : 1 800.00 €

*Options :*

Traitement données CNIIG et téléversement sur le géoportail de l'urbanisme : 1 100.00 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le devis.

Présents	12
Pour	13 (dont 1 pouvoir)
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,  
Michel JOUZEAU